

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00489**

**ENTREE EST DE LA METROPOLE - AVENANT N°3 AU MANDAT D'ETUDES  
AVEC LA SPL CAP METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ  
GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,  
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Claude LIOGIER, M. Gérard MANET,  
M. Yves MORAND, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20191205-02019304890

DATE D'ARCHIVAGE : 13 décembre 2019

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 DECEMBRE 2019**

### **ENTREE EST DE LA METROPOLE - AVENANT N°3 AU MANDAT D'ETUDES AVEC LA SPL CAP METROPOLE**

L'opération « Entrée Est de la Métropole » a été déclarée d'intérêt communautaire dès 2012 et confirmée d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019.

Dans ce cadre, Saint-Etienne Métropole a engagé dès 2013 des études de faisabilité technique et financière, de programmation et de composition urbaine sur un périmètre de 27 hectares.

Saint-Etienne Métropole a confié par délibération du Bureau Communautaire du 19 octobre 2012 un mandat d'études à la SPL Cap Métropole pour mener à bien ces études.

Ce mandat a fait l'objet de 2 avenants :

- Avenant n°1 approuvé par délibération du Bureau Communautaire du 17 octobre 2013 portant sur une évolution des honoraires de la SPL au regard de l'ajustement du montant des études,
- Avenant n°2 approuvé par délibération du Bureau Communautaire du 26 novembre 2015 portant sur une évolution des missions et des honoraires du fait de l'évolution de la démarche opérationnelle.

Depuis 2015, de nombreuses études techniques complémentaires ont été menées pour préciser et/ou confirmer les orientations définies dans le schéma d'aménagement global proposé en 2014.

Le projet est également entré en phase opérationnelle en ce qui concerne le volet rivière avec des perspectives de travaux dès 2020 qui ont nécessité la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre et environnementales diverses.

L'avancement de l'opération a permis de confirmer ou préciser lors des dernières instances :

- le souhait et la nécessité d'avancer sur les problématiques hydrauliques pour permettre le démarrage des travaux d'élargissement du Gier selon les échéances,
- la volonté de requestionner la programmation proposée en 2014 afin de renforcer la dimension métropolitaine du projet.

Ainsi, il est nécessaire de conduire des études complémentaires pour mener à bien le projet : études de maîtrise d'œuvre, études environnementales et réglementaires, étude de programmation.

Parallèlement, d'autres études initialement prévues ne seront pas réalisées dans le cadre du présent mandat (études géotechniques, études pré-opérationnelles halle Couzon, étude pollution...) ainsi que des missions de montage opérationnel et de procédure d'urbanisme.

Il est par conséquent proposé de revoir par avenant les missions de la SPL Cap Métropole pour être en cohérence avec l'avancement opérationnel du projet:

- ajout de compléments d'études en tranche ferme : étude de marché et de programmation urbaine, études environnementales,

- ajustement de l'ensemble des montants des études,
- ajustement des missions et honoraires de la SPL Cap Métropole en conséquence,
- non affermissement des tranches conditionnelles 1 et 2 : « concertation de ZAC » et « rédaction d'un cahier des charges architecte-conseil ».

Le montant des études à engager par le mandataire et fixé dans la convention, modifié par avenant 2, reste inchangé dans le cadre du présent avenant, à savoir 593 670 € HT.

Le montant total du mandat d'étude reste inchangé, à hauteur de 128 500 € HT.

Le mandat d'étude arrive à échéance à l'issue de la dernière mission portant sur le suivi de l'étude de marché et de programmation et, au plus tard, fin 2020.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant au mandat d'études avec la SPL Cap Métropole pour la conduite des études menées dans le cadre de l'opération Entrée Est de la Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant au mandat,**
- **les dépenses correspondantes sont imputées à l'opération 82 du budget Aménagement des exercices 2019 et 2020.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU